11B60.

11 JAN. 2011

G3105987

GESCOMEX Audit

Société par actions simplifiée

au capital de 30 000 euros

Siège social : 34, Boulevard de Nesles

77420 CHAMPS SUR MARNE

Immatriculation en cours au tribunal de commerce de MEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE

UNIQUE DU 24 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix, et le vingt quatre septembre, au siège social.

Société GESCOMEX Expertise & Comptable, Société par actions simplifiée, au capital de 360 000 euros ayant son siège social à 34, boulevard de NESLES, 77420 CHAMPS SUR MARNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro MEAUX B 335 356 705, représentée par Monsieur POL Bruno.

Associé unique de la Société GESCOMEX Audit,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Agrément de trois nouveaux associés ;
- Modification de la rédaction de l'article 8 des statuts relatif à la répartition du capital social ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide d'agréer, en qualité d'associés de la société :

- Madame Sylvie MONNIN, épouse PINIARSKI, commissaire aux comptes inscrite près la Cour d'Appel d'AMIENS, demeurant 6, rue de la Croisette, à PARCY ET TIGNY (Aisne) ;
- Monsieur Wilfrid LANOISELLÉ, commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel d'AMIENS, demeurant 160, rue du Moncel, à VAUXBUIN (Aisne) ;
- Monsieur Michel VANTELOT, commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel de PARIS, demeurant 14, résidence du Clos des Chênes, à POMPONNE (Seine et Marne)

MV

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de ce qui vient d'être décidé, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

" **Article 8 - Capital eocial - Liste des associés - Répartition des actions**

Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros. Il est divisé en trois mille actions de dix euros chacune, souscrites en totalité par les associés et attribuées é l'apporteur pour la totalité.

En cas de retrait ou d'entrée d'associés, de membres des organes de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance, la société est tenue de demander à la commission régionale d'inscription dont elle ralève la modification correspondante de son inscription sur la liste des commisseires aux comptes

Aux termes de la décision de l'associé unique du 24 septembre 2010, d'agréer de nouveaux associés, puis de leur céder une fraction de ses actions de la SAS GESCOMEX Audit, le capital social est réparti de la façon suivante :

SAS GESCOMEX Expertise & Conseil.....	748 actions
Sylvie MONNIN, épouse PINIARSKI, commissaire aux comptes.....	1 action
Wilfrid LANOISELLÉ, commissaira eux comptes.....	1 action
Michel VANTELOT, commissaire aux comptes.....	2 250 actions
Total.....	3 000 actions »

TROISIEÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant de l'associé unique et le Président et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique,

représenté par Bruno POL

Le Président,

Michel VANTELOT